



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD



Délégation à la protection
**de la forêt
méditerranéenne**



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt des
Bouches du Rhône



Réseau des équipes



de brûlage dirigé

Le 11 mars 2008

Objet : Invitation aux XIX^e RENCONTRES du Réseau Brûlage Dirigé

L'Office National des Forêts, le Conseil Général des Bouches du Rhône, son service de forestiers sapeurs, la Direction Départementale de l'Agriculture, les sapeurs pompiers des Bouches du Rhône, le bataillon des marins pompiers de la ville de Marseille et le 1^o-11 régiment de cuirassiers, organisent conjointement **les XIX^{èmes} Rencontres des équipes de brûlage dirigé**.

Ces rencontres qui regrouperont plus de 150 participants et particulièrement les praticiens nationaux (ONF, SDIS, Forestiers sapeurs, Chambre d'Agriculture,...) des représentants des pays voisins (Portugal, Espagne,...), des scientifiques (Universités, INRA,...) et des institutionnels (Conseil Général, DPFM, DDAF, ...), permettront de mutualiser les récentes évolutions techniques, réglementaires et sociologiques de l'usage du feu. Elles porteront cette année particulièrement sur :

“le brûlage dirigé en zones périurbaines et dans les espaces touristiques.

Ces XIX^e RENCONTRES auront lieu les 21 - 22 et 23 mai 2008 au camp militaire de Carpiagne, où vous êtes attendus le mercredi 21 mai à partir de 9h30.

Un hébergement est proposé **à titre gratuit** par le camp militaire de Carpiagne.

Celui ci sera assuré en **chambre de 3 à 8 personnes** (*draps et linge de toilette non fournis*).

L'ensemble de la restauration sera pris au self du camp militaire de Carpiagne, ainsi qu'un repas buffet le midi du 22/05. Le repas du 21/05 au soir pourra être pris à l'extérieur.

Pour des questions d'organisation logistique, *les réservations des chambres et des repas au sein du camp devront obligatoirement être "fermes et définitives" pour le 30 avril 2008.*

Le règlement de l'hébergement et de la restauration devront impérativement se faire par chèque à l'ordre du «cercle militaire mixte Carpiagne».

Sachez en revanche, que *les chèques ne seront encaissés qu'à partir de l'ouverture du colloque, soit le 21 mai 2008. Uniquement pour les étrangers, le règlement se fera sur place, en espèces, le 23 mai 2008.*

Les participants souhaitant bénéficier d'hébergements d'un confort supérieur peuvent réserver par eux mêmes auprès de différents complexes hôteliers situés sur les communes de Cassis et de Carnoux en Provence. Les hébergements existants sont consultables sur les sites internet des offices de tourisme locaux (www.ot-cassis.com ; www.carnoux-en-provence.com). Toutefois, compte tenu de l'attrait touristique de la région, nous vous conseillons de réserver le plus rapidement possible.

Attention : Dans tous les cas, le bulletin d'inscription ci-après ainsi que le règlement à l'ordre du « cercle militaire mixte Carpiagne » seront à retourner AVANT LE 30 avril 2008 à Olivier FERREIRA – Office National des Forêts – 6 avenue Fresnel 13715 CARNOUX EN PROVENCE CEDEX

Afin de mener à bien le travail de bilan de la campagne écoulée, il est demandé à chaque équipe locale ou cellule départementale de brûlage dirigé de bien vouloir remplir préalablement le questionnaire joint. Ce questionnaire est à retourner à **Bernard LAMBERT – SUAMME Boulevard de la Gare 66500 PRADES (ou mail : bernard.lambert@suamme.fr) avant le 10 mai 2008.** Ces informations seront compilées et synthétisées par un rapporteur et présentées au cours des rencontres. Ces fiches permettront aussi d'identifier des événements particuliers ou des points d'actualité qui pourraient faire l'objet d'interventions ciblées préparées par certains d'entre nous.

Au plaisir de vous retrouver

Bernard LAMBERT - SUAMME - Pôle Territoire
Animateur du Réseau

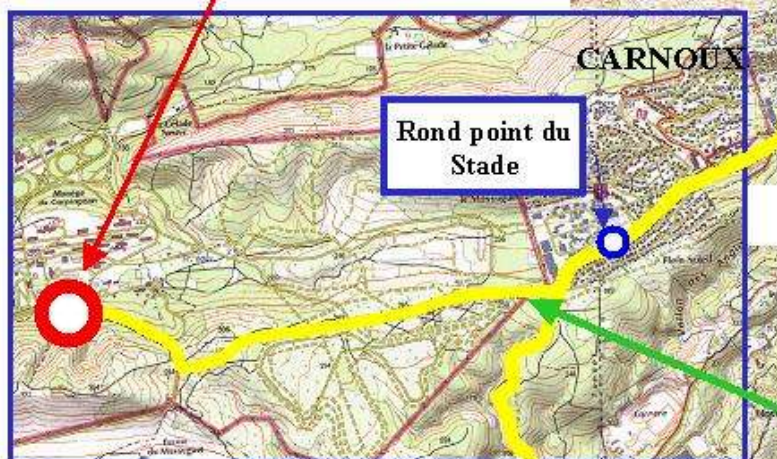
PJ : programme - bulletin d'inscription - plan d'accès – questionnaire



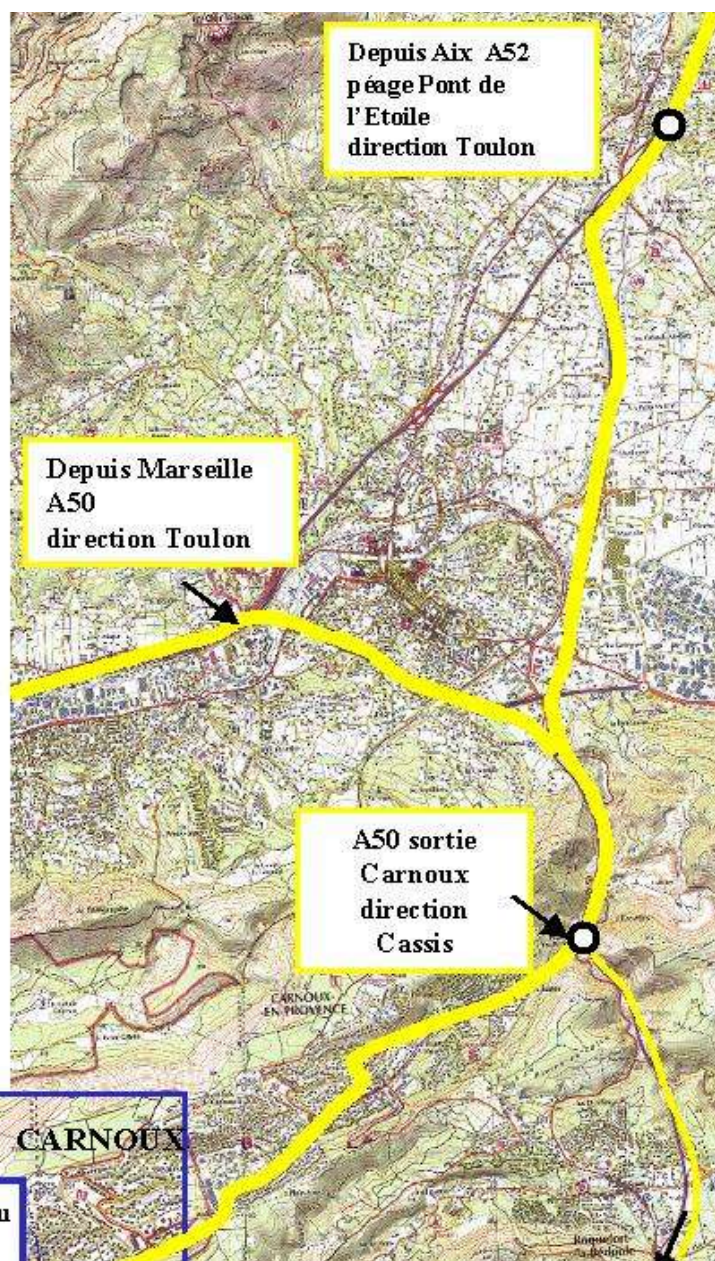
Plan de situation

Accès au Camp militaire de Carpiagne par Carnoux en Provence

Accueil entrée du camp
militaire
- poste de police



Depuis
Marseille et
Cassis
par la
Gineste et
CD41e



Depuis Aix A52
péage Pont de
l'Etoile
direction Toulon

Depuis Marseille
A50
direction Toulon

A50 sortie
Carnoux
direction
Cassis

Vers
Toulon

Route accès au camp
militaire
(Char en présentation à la
bifurcation)